

Les fondamentaux du contentieux de la tarification des ESSMS

Une demi-journée de formation à distance

lundi 21 septembre 2020 de 14h00 à 17h15

Les agents participant aux missions de tarification des ESSMS doivent connaître les bases du contentieux existant dans ce domaine, afin de sécuriser les décisions prises et de traiter au mieux les recours auxquels les autorités peuvent être confrontées.

Les participants

Autorités de contrôle et tarification du secteur social et médico-social (Départements, ARS, DDCS, ...)

L'intervenant

Jean-François Le Troquier, directeur d'Ascor. Consultant expérimenté et pédagogue apprécié, c'est un des meilleurs spécialistes de l'organisation, du financement et de la gestion de l'action sociale et médico-sociale.

Les questions traitées

Les causes de contentieux en matière de tarification des ESSMS

Les juridictions compétentes en matière de tarification

Les règles de saisine du juge de la tarification

Qui peut engager un contentieux, à quelles conditions et dans quels délais ?

Le déroulement de la procédure contentieuse

La légalité externe des décisions des autorités :

Éléments de jurisprudence relatifs aux vices de forme et aux procédures appliqués par l'administration.

La légalité interne des décisions des autorités :

Éléments de jurisprudence en matière de contestation du niveau des dépenses et des recettes retenues.

Le traitement des recours contentieux par les autorités

L'analyse d'un recours contentieux : exemple de grille d'analyse.
La rédaction du mémoire en défense.

L'horaire

Le séminaire...

> commencera à 14 h 00 précises

> se terminera à 17 h 15

> comportera une pause de 15 minutes à mi-parcours.

Les modalités pédagogiques

Les participants pourront poser des questions par écrit au fur et à mesure du déroulement de la session.

Un dossier documentaire complet pourra être téléchargé dès le début de la session.

Les modalités techniques

Le séminaire se déroulera sur une plate-forme de vidéoconférence hébergée sur internet.

Vous n'aurez pas besoin de télécharger un logiciel spécifique, mais seulement :

- d'une connexion internet à haut débit (ADSL ou 4G ou fibre)

- d'une version récente d'un navigateur web : Chrome, Firefox, Safari, Edge, Opéra.

à retourner à **ipp@ipp.fr**

Les fondamentaux du contentieux de la tarification des ESSMS

lundi 21 septembre 2020 de 14h00 à 17h15

Les conditions de participation

Les frais d'inscription, non soumis à TVA, sont de 325 euros par participant.

Les modalités d'inscription

Inscription des participants par le gestionnaire de la formation continue

Le présent formulaire d'inscription peut être rempli sur ordinateur ou au stylo.

Vous pouvez le signer...

- ♦ soit "manuellement", en y apposant le cachet de votre collectivité
- ♦ soit électroniquement si votre collectivité adhère à une plate-forme de signature dématérialisée.

Le formulaire sera ensuite adressé par courrier électronique à ipp@ipp.fr

La personne ayant procédé à l'inscription recevra un **e-mail de confirmation** et une **facture valant convention de formation simplifiée**.

Toute inscription confirmée est définitive et payable après la tenue du séminaire.

Accès des participants à la plate-forme de vidéo-conférence

Chaque participant inscrit recevra un **courriel d'invitation** comportant un **lien hypertexte d'accès à la formation**.

Des courriels de rappel lui seront adressés quelques heures et quelques minutes avant le début du séminaire.

Organisme-client

Dénomination	<input type="text"/>
Adresse postale	<input type="text"/>

Gestionnaire de l'inscription

Adresse e-mail	<input type="text"/>		
Prénom et Nom	<input type="text"/>		
Service	<input type="text"/>	Téléphone	<input type="text"/>

Participants

Civilité	Prénom	NOM	Adresse e-mail de connexion

Montant net total des frais d'inscription = nombre de participants (___) x 325 Euros = _____ €

Fait à Le

Par (nom du signataire)

Signature et cachet